

la CREUSE  
le Département

# L'assistance technique du Département dans le domaine de l'AEP :

## Quels enjeux pour Creuse Sud-Ouest ?

-

Sardent

Mardi 26 janvier 2021

Pôle Aménagement du Territoire  
Direction de l'environnement  
Service des Politiques de l'eau  
Assistance Technique Alimentation en Eau Potable



## SOMMAIRE

### **1. L'assistance technique du Département :**

- Un partenariat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne,
- Un schéma départemental d'AEP comme document de référence,
- Un règlement d'aides comme outil de mise en œuvre.

### **2. Les principaux enjeux pour Creuse Sud Ouest :**

- La sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- Le transfert de compétence AEP.

## 1. L'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau potable

### Un partenariat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne :

Le Département définit sa politique de l'eau dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne.

Le Département a conclu un accord cadre de partenariat (2019-2021) avec

L'Agence de l'eau Loire Bretagne :

- ➔ Coordination des interventions,
- ➔ Complémentarité des financements.



## 1. L'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau potable

### **Un schéma départemental d'AEP comme document de référence :**

Adoption de ce schéma par le Conseil Départemental le 26 juin 2020,

Définition d'un programme d'action pour la période 2020-2030,

#### **Quatre axes d'intervention :**

- 1- Assurer le partage de la ressource entre les différents usages de l'eau,**
- 2- Reconquérir et maintenir la qualité de l'eau,**
- 3- Sécuriser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable,**
- 4- Accompagner les acteurs vers la mise en œuvre d'une stratégie commune.**

## 1. L'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau potable

### **Un règlement d'aide comme outil de mise en œuvre :**

Nouveau règlement d'aide adopté avec le schéma départemental le 26 juin 2020.

**Ce règlement définit les conditions d'éligibilité des projets portés par les UGE :**

- 1- Prix de l'eau,**
- 2- Amortissement des ouvrages,**
- 3- Indice linéaire de perte (ILP).**

**Ce règlement prévoit un taux d'aide bonifié selon différents critères :**

**Prix de l'eau, connaissance patrimoniale, projets structurants (2 UGE ou +).**

## 1. L'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau potable

**Sept domaines d'intervention qui reflètent les 4 axes d'action du schéma départemental :**

- 1- Améliorer la connaissance patrimoniale (priorité 1),**
- 2- Améliorer la performance hydraulique des réseaux (priorité 1),**
- 3- Protéger la ressource (priorité 1),**
- 4- Garantir la qualité de l'eau distribuée (priorité 2),**
- 5- Sécuriser l'approvisionnement et la distribution (priorité 3),**
- 6- Structurer la maîtrise d'ouvrage (priorité 4),**
- 7- Economiser l'eau (priorité 5) ; récupérateurs d'eau...**

## 2. Les principaux enjeux pour la CC Creuse Sud-Ouest

**Quels enjeux communautaires dans l'attente du transfert de compétences ?**

**1- La sécurisation de l'approvisionnement**

**2- L'anticipation du transfert de compétences**



## 2. Les principaux enjeux pour la CC Creuse Sud-Ouest

### 1- La sécurisation de l'approvisionnement

Analyse à l'échelle du territoire de Creuse Sud-Ouest :

- **Saint-Dizier Masbaraud (Masbaraud),**
- **Mansat la Courrière,**
- **Monteil au Vicomte,**
- **Vidaillat,**
- **SIAEP de l'Eau Bonne,**
- **SIAEP de la Région d'Ahun**





## 2. Les principaux enjeux pour la CC Creuse Sud-Ouest

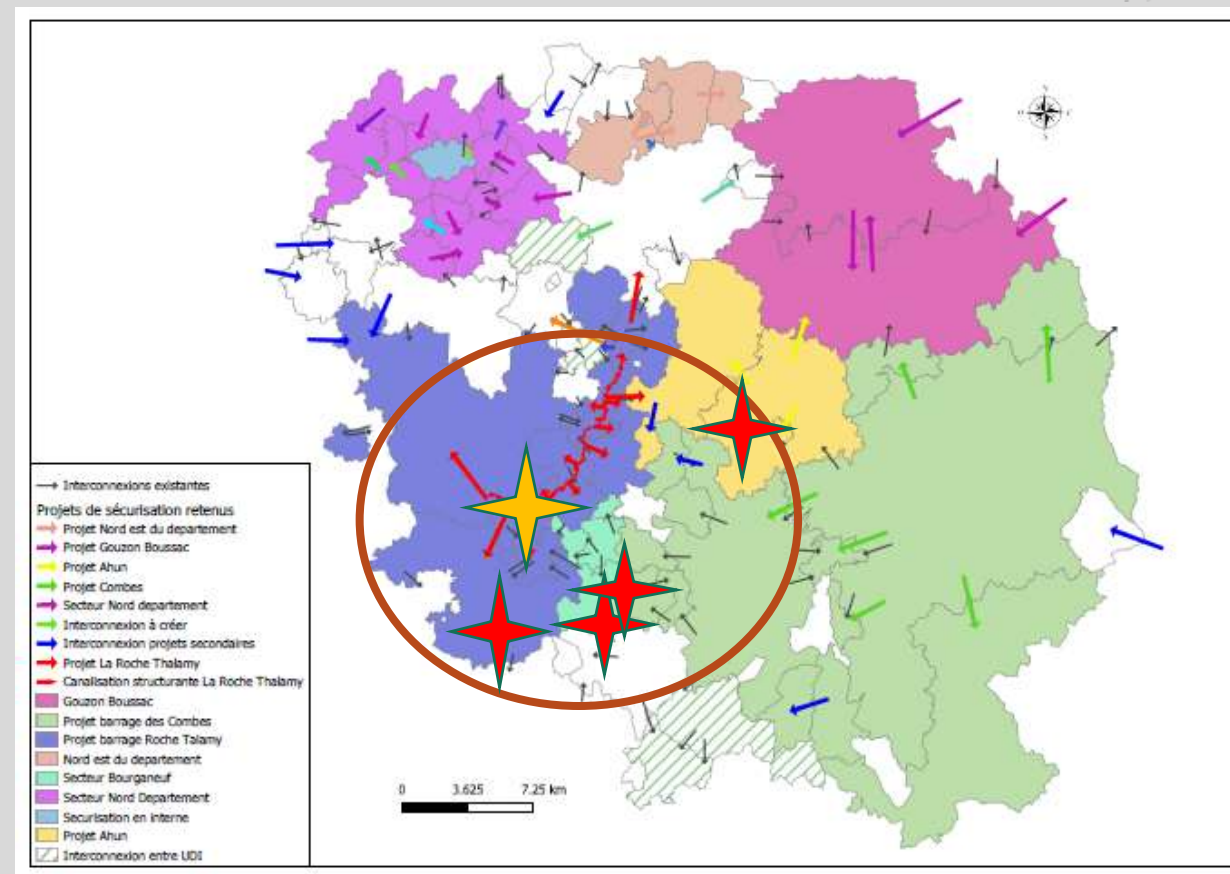
### 1- La sécurisation de l'approvisionnement

Analyse à l'échelle départementale :

- Quatre, voire cinq ressources stratégiques sur  
le territoire de Creuse Sud-Ouest,



- Quatre projets structurants sur le territoire de  
Creuse Sud-Ouest.



## 2. Les principaux enjeux pour la CC Creuse Sud-Ouest

### 2- L'anticipation du transfert de compétences

Un transfert de compétences réussi passe par une anticipation suffisante (au moins **trois** ans).

Actuellement, **deux points de vigilance** pour Creuse Sud-Ouest :

**A-** Légitimité à engager une étude dans le domaine de l'AEP :

Etude patrimoniale (schéma directeur) et/ou étude de transfert

**B-** L'optimisation du financement de l'étude

## 2. Les principaux enjeux pour la CC Creuse Sud-Ouest

### 2- L'anticipation du transfert de compétences

Une étude de transfert de compétences s'appuie sur **3 diagnostics** :

**A-** Diagnostic technique

**B-** Diagnostic financier

**C-** Diagnostic administratif

Les diagnostics technique et, pour partie, financier peuvent reprendre le contenu d'une étude diagnostic et schéma directeur d'eau potable.

## 2. Les principaux enjeux pour la CC Creuse Sud-Ouest

### 2- L'anticipation du transfert de compétences

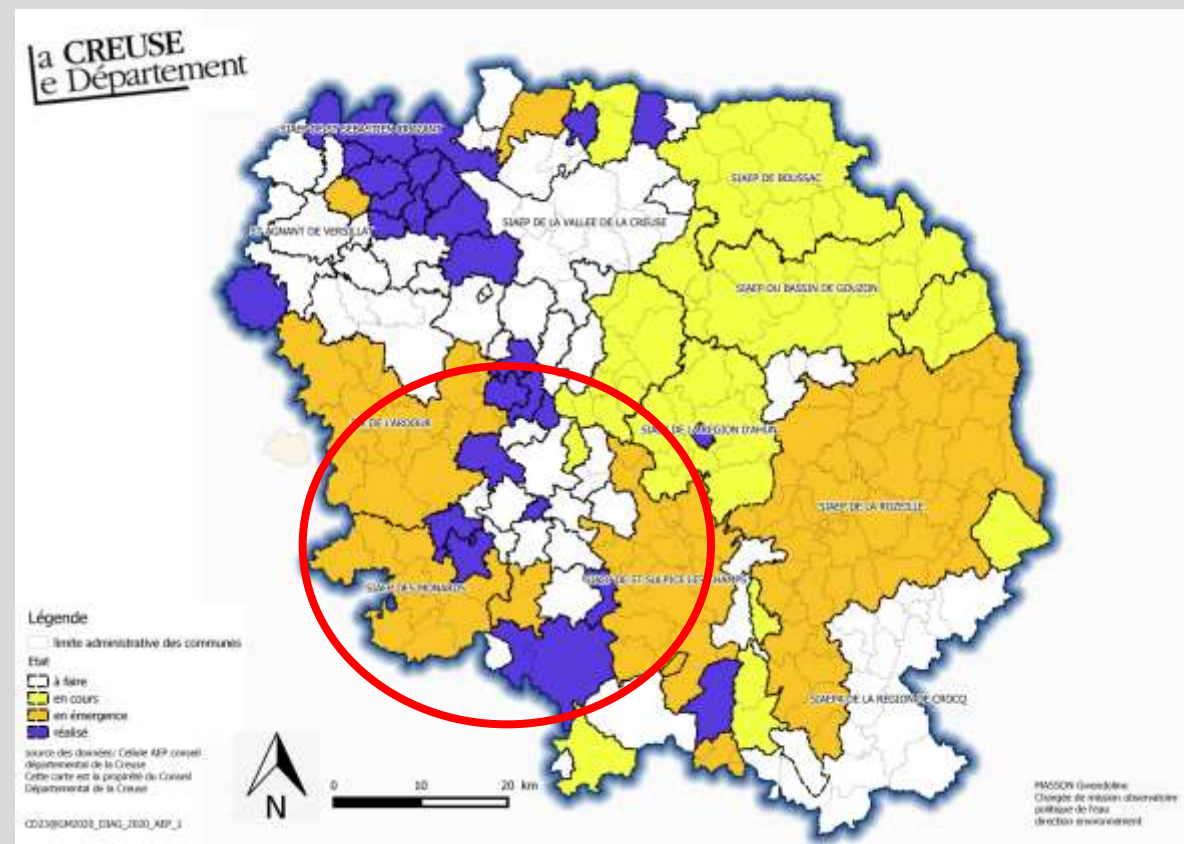
Point sur les schémas directeurs à l'échelle du territoire de Creuse Sud-Ouest :

Dix communes et un syndicat n'ont pas entrepris de démarches.

→ **Schémas directeurs restant = à engager**

(80% aides jusqu'au 31 déc. 2021)

- En groupement ?
- Par UGE ?



## 2. Les principaux enjeux pour la CC Creuse Sud-Ouest

### 2- L'anticipation du transfert de compétences

Coordination des études patrimoniales portées par les UGE et d'une étude de transfert de compétences portée par la Communauté de Communes :

A- Pour l'étude de transfert, intégrer les résultats des études patrimoniales existantes, en cours ou qui seront engagées en 2021,

**B- Echanger, Préparer, et Engager l'étude de transfert de compétences dès 2021 pour bénéficier des taux d'aides en vigueur.**

(Arrêt des aides de l'AELB au 31 déc.2021)

**Les services du Département et de l'AELB pourront vous aider dans ces démarches.**



la CREUSE  
le Département

L @ CREUSE 2.0 \ 2 3

**CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CREUSE**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23 - [presidente@creuse.fr](mailto:presidente@creuse.fr) - [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)